



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

22.06.2017

Dossier complet le :

22.06.2017

N° d'enregistrement :

F09317P0201

1. Intitulé du projet

Communes de VERNEGUES et MALLEMORT

RD7n - Requalification entre Cazan et accès à Pont-Royal / Réfection des ponts du Lavoir et des Taïades

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

WIRTH Daniel - Directeur des Routes *et des Ports*

RCS / SIRET

22130001500247

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
n°6: Infrastructures routières PROJETS soumis à examen au cas par cas	a) Construction de routes classées dans le domaine public des Départements, non-mentionnées aux b) et c) Ouvrages d'art <ul style="list-style-type: none"> . Reconstruction du pont des Taïades (lg. 16m) et neutralisation de l'ouvrage existant (lg. 20m), accompagnée d'une dérivation ponctuelle du cours d'eau (<90 ml) . Renforcement du pont du Lavoir (lg. 10m)

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

L'opération concerne un tronçon de la RD7n, s'étendant du giratoire d'accès à Pont-Royal (PR 32+340) jusqu'à l'entrée nord du hameau de Cazan (PR 34+320).

Le projet consiste en:

- . la requalification de la section courante: aménagements d'accotements revêtus de 1.50m de large, et protection des obstacles latéraux par mise en oeuvre de dispositifs de retenue, pouvant nécessiter des élargissements ponctuels
- . la reconstruction de l'ouvrage hydraulique des Taïades: construction d'un ouvrage neuf avec déviation ponctuelle du lit mineur du cours d'eau sur 90ml au maximum, et neutralisation de l'ouvrage existant
- . le renforcement structurel de l'ouvrage hydraulique du Lavoir

4.2 Objectifs du projet

Les objectifs de l'opération sont:

- . la sécurisation de l'itinéraire (création d'accotements revêtus et protection des obstacles latéraux)
- . la continuité d'aménagements de la RD7n (cohérence et continuité avec les aménagements de sécurité d'ores et déjà réalisés sur les tronçons amont de la RD7n)
- . la réfection des deux ouvrages hydrauliques présentant des pathologies structurelles et imposant une limitation de tonnage sur l'itinéraire convois exceptionnels (limitation de la portance), impliquant une déviation importante pour ces convois.
- . l'amélioration du fonctionnement hydraulique (dimensionnement hydraulique du pont des Taïades pour accepter la crue d'occurrence centennale)

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux seront phasés par 1/2 chaussée (la circulation ne peut être coupée sur cet itinéraire convois exceptionnels)

> Requalification de la section courante (durée estimée des travaux: 10 mois)

- . Travaux de terrassement et de VRD: aménagement d'accotements revêtus, avec décalage de l'axe de la voie existante (reprise de la couche de roulement par rechargement), et constitution d'un corps de chaussée pour les élargissements ponctuels
- . Mise en oeuvre de dispositifs de retenue devant l'alignement de platanes, les têtes de ponceaux et autres obstacles de bord de voie

. Aménagement du système d'assainissement existant: création de système de régulation/rétention dans les fossés existants, et création de fossés complémentaires

> Renforcement structurel du pont du Lavoir (durée estimée des travaux: 2 mois)

- . Travaux spécifiques de réparation d'ouvrage en maçonnerie, technicité de béton projeté et tirants: renforcement des deux arches par constitution d'une coque en béton projeté (env. 10 cm d'épaisseur) associée à des tirants d'ancrage
- . Dévoiements des réseaux empruntant l'ouvrage (EU et AEP)

> Reconstruction du pont des Taïades et neutralisation de l'ouvrage existant (durée estimée des travaux: 10 mois)

- . Travaux de génie civil et de renforcement des sols: ouvrage de type pont-cadre en béton armé sur colonnes balastées
- . Dérivation ponctuelle (sur 90 ml max) de cours d'eau avec travaux spécifiques de génie environnemental pour restitution des zones humides sur berges
- . Travaux spécifiques d'injection et de réfection des maçonneries pour la neutralisation de l'ouvrage existant.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'opération apportera confort et sécurité aux usagers, et confèrera une meilleure lisibilité à l'itinéraire (continuité d'aménagements sur la RD7n).

Sur cet itinéraire convois exceptionnels, la réfection des ouvrages lèvera le dernier "verrou" lié au problème de portance, restituant la continuité de l'itinéraire convois exceptionnels.

La reconstruction du pont des Taïades, dimensionné pour une crue d'occurrence centennale, améliorera le fonctionnement hydraulique de la zone; la transparence hydraulique de l'ensemble du tronçon sera ainsi assurée pour cette occurrence.

Le projet n'induit pas de hausse de trafic.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau en cours de finalisation. Une rencontre préalable avec les services instructeurs de l'Etat a été organisée en mai 2016 et a validé le dossier de déclaration (cf. CRR annexe A12)

Dossier d'évaluation des incidences Natura 2000 (cf. annexe A8)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Longueur du projet	2 190 m
Emprise totale du projet / Surface de voirie après (avant) opération	2.46 ha / 1.94 (1.68) ha
Surfaces imperméabilisées créées	+ 0.26 ha
Largeur de chaussée revêtue après travaux (voies 2x3.50m + accotements 2x1.50m)	11 m
Acquisitions foncières nécessaires	3 285 m ²
Pont des Taïades reconstruit (lg. 15.30m x larg. 22.50m)	Surface Utile 345 m ² Ouverture hydraulique 3 x 4.50m x 3.05 (H)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

RD7n
MALLEMORT (13370)
VERNEGUES (13116)

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 4 3 ° 4 2 ' 3 7 " N Lat. 0 5 ° 1 1 ' 4 3 " E

Point d'arrivée :

Long. 4 3 ° 4 1 ' 4 1 " N Lat. 0 5 ° 1 2 ' 2 7 " E

Communes traversées :

MALLEMORT (13370)
VERNEGUES (13116)

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'intercepte pas de ZNIEFF Toutefois, il jouxte le périmètre de deux ZNIEFF de type II: ."Plateaux de Vernègues et de Roquerousse" - 13115100 ."Chaîne et côtes du massif de Rognes" - 13114100
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'ensemble du département est couvert par le Plan de Prévention du Bruit (PPBE) des Bouches-du-Rhône. Le tronçon étudié n'est pas recensé comme "zone bruyante" Le projet intègre la réfection des enrobés, tel que prévu dans les actions préconisées dans le PPBE pour cet itinéraire.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	MALLEMORT: PPR séisme et mouvement de terrain, approuvé le 21/04/1997 et PPRI approuvé le 12 avril 2016 VERNEGUES: PPR séisme et mouvement de terrain, approuvé le 07/06/1988
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le pont des Taïades existant jouxte les périmètres de protection immédiat et rapproché de la station de captage d'eau potable de Cazan. Bien que le projet soit en dehors de ces périmètres, l'intervention d'un hydrogéologue agréé a été sollicitée, et un avis de l'Agence Régionale de Santé (ARS) a été rendu sur le projet, donnant un avis favorable au projet de dérivation du cours d'eau et de reconstruction de l'OA (cf. annexe A9)
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet intercepte la Zone de protection spéciale (ZPS) FR9310069 « Garrigues de Lançon et Chaîne alentour » Un diagnostic écologique faune-flore, ainsi qu'une évaluation des incidences Natura2000, ont été menés dans le cadre du projet (cf. Annexes A7 et A8)
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	. Phase travaux: Pas de prélèvement direct pour le chantier. Source d'alimentation via le réseau urbain accessible. . Phase exploitation: Pas de prélèvement.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Ressources	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	. Phase travaux: Les déblais issus du lit dévié pourront être réutilisés sur place, pour le comblement du lit existant.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	. Phase travaux: Les remblais nécessaires aux élargissement ponctuels seront constitués par des matériaux d'apports (structure de chaussée). Le comblement du lit amont du cours d'eau dévié est envisagé avec les déblais issus des terrassements requis pour la construction décalée du pont des Taïades.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La phase travaux pourra entraîner quelques perturbations, mais qui seront limitées par la mise en oeuvre de dispositions en phase chantier. Aucune dégradation ni destruction ne devrait être liée au projet. Les choix techniques se sont appuyés sur un diagnostic écologique faune-flore (cf. annexe A7), afin d'éviter les secteurs de sensibilité forte et moyenne. La zone humide du cours d'eau impactée en phase travaux (déviation ponctuelle en amont du pont des Taïades), sera reconstituée sur le lit dévié. Les continuités écologiques existantes sous les ouvrages seront ménagées.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'évaluation des incidences N2000 (cf. annexe A8) conclut que "le projet n'aura pas d'effet significatif dommageable, pendant ou après sa réalisation sur l'état des espèces qui ont justifié la désignation du site concerné"

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les élargissements ponctuels pour aménager les accotements revêtus conduiront à imperméabiliser une partie des rives enherbées existantes (env. 2600 m² sur 2190 ml), empiétant ponctuellement sur des terrains de type NA (zone à urbaniser).</p> <p>Les travaux de déviation du cours d'eau au niveau du pont des Taïades seront associés à une reconstitution du terrain naturel au niveau de l'ancien lit (ne consommant pas d'espace naturel in fine), sur un secteur de type UD (zone urbanisée).</p>
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les risques naturels recensés sur la zone d'étude sont:</p> <ul style="list-style-type: none"> . risque sismique: sismicité moyenne (niveau 4). Intégré au dimensionnement du pont reconstruit des Taïades . risque mouvement de terrain: faible . sensibilité au feu: faible
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le pont des Taïades est implanté à proximité de la station de captage d'eau potable de Cazan. Bien que situé en dehors des périmètres de protection immédiat et rapproché, l'avis de l'Agence régionale de Santé a été sollicité, s'appuyant sur le rapport d'un hydrogéologue agréé (cf. annexe A9). Un avis favorable a été donné pour une reconstruction décalée de l'ouvrage, plus éloignée en aval de la station, pour éviter tout risque de pollution du captage.</p>
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>La phase travaux pourra être génératrice de nuisances sonores, qui seront maîtrisées par des dispositions lors du chantier pour respecter la réglementation en vigueur.</p> <p>En phase de service, le trafic de la RD7n n'étant pas impacté, aucune source de bruit supplémentaire ne sera à déplorer.</p>

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>La phase travaux pourra être génératrice de faibles nuisances olfactives, qui seront maîtrisées par des dispositions lors du chantier pour respecter la réglementation en vigueur.</p> <p>En phase de service, le trafic de la RD7n n'étant pas impacté, aucune nuisance olfactive supplémentaire liée au trafic n'est attendue.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>La phase travaux pourra être génératrice de vibrations, qui seront maîtrisées par des dispositions lors du chantier pour respecter la réglementation en vigueur.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La phase travaux pourra être génératrice de rejets polluants (poussières), qui seront limités dans le temps, et maîtrisées par des dispositions lors du chantier pour respecter la réglementation en vigueur.</p> <p>En phase de service, le trafic de la RD7n n'étant pas impacté, aucun rejet polluant atmosphérique supplémentaire n'est à prévoir.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>. Phase travaux: les rejets seront limités aux éventuelles eaux d'infiltration lors des terrassements liés à la construction du pont des Taïades, qui seront pompées et rejetées.</p> <p>. Phase de service: la faible augmentation des rejets d'eaux pluviales liés au projet sera régulée et tamponnée par un aménagement du système d'assainissement existant. Les débits aux exutoires naturels ne seront pas modifiés (cf .Annexe 11). Le trafic n'étant pas impacté, les rejets hydrauliques seront qualitativement similaires à l'existant.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La phase travaux pourra être génératrice d'effluents, qui seront pris en charge dans le cadre des installations de chantier et dispositions en phase travaux (bacs de stockage), dans le respect de la réglementation en vigueur.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La phase travaux pourra être génératrice de déchets, qui seront pris en charge dans le cadre des installations de chantier et dispositions en phase travaux (stockage et tri), dans le respect de la réglementation en vigueur (filiales de traitement).</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le patrimoine local ne sera pas impacté par le projet: . l'alignement d'arbres remarquable sera conservé . le lavoir, patrimoine vernaculaire de la commune, ne sera pas touché par les travaux de confortement du pont du Lavoir. L'aspect maçonné du pont, visible depuis le lavoir, sera remis en état.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Acquisitions pour aménagement des accotements revêtus (env. 2600 m ² sur 2190 ml), empiétant ponctuellement sur des terrains de type NA (zone à urbaniser), propriété du Golf de Pont-Royal (activité de loisirs et tourisme en rive Est, et zone destinée à un projet de ZAC en rive Ouest). Travaux de déviation du cours d'eau pour pont des Taïades + reconstitution du terrain naturel au niveau de l'ancien lit , sur un secteur de type UD (zone urbanisée). Bassin pluvial communal existant, rétabli avec une capacité identique

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les incidences potentielles du projet ont fait l'objet d'une analyse dans le cadre:

- . d'un diagnostic écologique faune-flore et d'une évaluation des incidences N2000, qui concluent que "le projet n'aura pas d'effet significatif dommageable, pendant ou après sa réalisation sur l'état des espèces qui ont justifié la désignation du site concerné"
- . d'un avis de l'Agence Régionale de Santé, favorable au projet de reconstruction décalée du pont des Taïades associé à une déviation ponctuelle du cours d'eau
- . d'un dossier au titre de la Loi sur l'eau par ailleurs engagé, et d'une rencontre préalable avec les services instructeurs de la DDTM (10/05/2016) qui a permis d'envisager un régime de déclaration.

Les études d'analyse du site, et les études complémentaires (hydrauliques, géotechniques) ont d'ores et déjà permis d'orienter les choix techniques afin d'éviter et réduire les impacts:

- . requalification de la section courante: zones de sensibilité fortes épargnées ou protégées, transparence hydraulique sous Q100 réservée, rejets hydrauliques existants aux exutoires non-dégradés.
- . renforcement du pont du Lavoisier: continuité écologique conservée, transparence hydraulique sous Q100 préservée
- . reconstruction du pont des Taïades: transparence hydraulique sous Q100 améliorée, captage d'eau potable préservé, continuité écologique et zone humide reconstituées

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard des études menées et procédures engagées, des dispositions techniques envisagées pour supprimer et minimiser les impacts, des conclusions des études environnementales (projet sans effets significatifs dommageables), il nous semble que le projet pourrait être dispensé d'une étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Annexe 7 - Diagnostic écologique - Inventaire faune-flore
Annexe 8 - Evaluation des incidences au titre de Natura 2000
Annexe 9 - Avis de l'Agence Régionale de Santé (ARS) et rapport de l'hydrogéologue agréé
Annexe 10 - Etude des rétablissements hydrauliques - Ponts des Taïades et du Lavoir
Annexe 11 - Note hydraulique - Assainissement de la section courante
Annexe 12 - Compte-rendu de la rencontre préalable avec les services de l'Etat
Annexe 13 - Résumé technique du dossier Loi sur l'Eau

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Marseille

le,

24/06/2017

Signature

Pour la Présidente du Conseil Départemental
et par délégation
Le Directeur des Routes et des Ports

D. Wirth
D. WIRTH

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

